

# Bienvenue à l'école

Chers parents,

Ce document a pour objectif de rassembler les principales informations concernant l'organisation de notre école.

Après avoir pris connaissance du « Livret de rentrée année 2025-2026 <sup>(1)</sup> » présent sur notre site (onglet « Notre école », sous-rubrique « Projets et règlements »), je vous invite à conserver ce document à portée de main tout au long de l'année.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, nous restons bien entendu à votre disposition, n'hésitez donc pas à nous contacter.

En vous remerciant de la bonne lecture accordée à ce courrier,

L'équipe éducative de l'école primaire du Saint-Cœur de Marie et Pierre Toppet.

<sup>(1)</sup> Le livret sera déposé sur le site pour ce 01/09/2025 au plus tard.

## HORAIRE DES COURS :



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	7H00-8H00
RANGS	8H30 LU-MA-JE-VE/ 8H25 ME
COURS	8H30 - 12H15 LU-MA-JE-VE / 8H25 - 12H00 ME (BUS)
TEMPS DE MIDI	12H15 - 13H30 - LU-MA-JE-VE
COURS	13H30 - 15H30
ETUDE	15H30 - 16H15 L'ÉTUDE NE PEUT ÊTRE INTERROMPUE
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	15H30 - 18H00 LU-MA-JE-VE / 12H20 ME SITE DE LA SALINE, RUE DE TIRLEMONT, 51/HANNUT

OASIS : UN MEMBRE DU PERSONNEL DE L'OASIS ASSURE LE RANG VERS L'ÉCOLE DES DEVOIRS.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE : M ARNAUD MUNTEN 0481/59 51 71 ; MME LAURINE BERGER 0456/90 02 09 ; M AUNIEL MUNTEN : 0491/87 49 42

En journée, le seul accès à l'école, pour les visiteurs, se fait par la porte située rue de l'Aîte. Merci de vous annoncer au 019/51 11 20. Mme Renwart, Secrétaire, vous accueillera et transmettra les messages utiles.

REPAS : PRIX POUR 2025-2026 Dîner complet : 4.70€ Potage : 0.60€ Sandwiches : 2.90€ (petit)/4€ (grand)

Les repas chauds et les potages sont commandés 10 jours avant la fin du mois précédent.

Les réservations des repas chauds et des potages s'effectuent exclusivement par la plateforme It.School.

Les repas chauds et les potages peuvent être annulés le jour même jusqu'à 8h00 et ce par le parent.

Les sandwiches se commandent à l'avance ou le jour même.

Les réservations s'effectuent exclusivement par la plateforme It.School et jusqu'à 9h00 au plus tard.

Les sandwiches peuvent être annulés le jour même jusqu'à 8h00.

**Les annulations sont effectuées par les parents, sur la plateforme.**

**IL NE SERA PLUS POSSIBLE, À PARTIR DE CE 08/09/2025 DE FAIRE RÉCHAUFFER DES PRÉPARATIONS EN UTILISANT LE MICRO-ONDES ET CE POUR DES RAISONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ.**

**Les repas se prennent UNIQUEMENT dans les réfectoires.**

## LES ASPECTS PRATIQUES



- ✓ Les enfants qui retournent manger sur le temps de midi attendent leurs parents à la grande barrière noire dès la sortie des cours. Ils sont de retour à l'école pour 13h30 au plus tard et se présentent à la grande barrière noire.
- ✓ Le mercredi, les enfants se présentent à l'école avec **le fruit ou le légume** de leur choix. Le fruit ou le légume sera prêt à la consommation directe. A savoir et dans un souci de facilité, il sera éventuellement épluché.
- ✓ N'oubliez pas **d'écrire lisiblement le nom** de votre enfant sur tous ses effets (veste, écharpe, bonnet, gants, casquette, boîte à tartines, gourde...)
- ✓ Une boîte de protection est à prévoir pour **les lunettes**. Le conseil est le même pour les **appareils dentaires**.
- ✓ Les **objets perdus** ne peuvent être remboursés ni conservés indéfiniment à l'école.
- ✓ Le vendredi **avant chaque période de vacances**, les objets perdus seront présentés sous le préau de l'école de 15h30 à 18h00. Les objets non repris dans un laps de temps raisonnable seront remis à une œuvre.
- ✓ **L'équipement d'éducation physique** est repris après chaque séance de cours. Il ne séjourne pas à l'école.

## LES ABSENCES ET MALADIES

- ✓ Vous êtes invités à retourner dans les plus brefs délais auprès du titulaire de classe les justificatifs d'absence de votre enfant. Ces justificatifs vous ont été transmis en début d'année et sont téléchargeables sur notre site/Espace parents
- ✓ Les médicaments ne seront pas administrés dans l'enceinte de l'école pour des raisons de sécurité (pas d'antibiotiques). Cependant, les traitements de longue durée (par ex : asthme) seront autorisés sur prescription médicale visée par la direction.
- ✓ Sur présentation d'un justificatif, l'enfant malade pourra rester dans le hall de l'école, à un endroit prévu à cet effet.



## LA COMMUNICATION

- △ Chaque début de mois, l'information du mois est placée sur le site de l'école et le calendrier est mis à jour. Il est donc important de consulter ce document sur le site chaque mois.
- △ Les titulaires vous transmettent régulièrement des informations placées dans **la farde de communication** ou via le journal de classe de votre enfant. Il est donc **essentiel de vérifier la farde de communication régulièrement et de signer quotidiennement le journal de classe de votre enfant**.
- △ Si, en cours d'année, vous deviez changer d'adresse ou de coordonnées téléphoniques, il est important de signaler les changements par écrit, dans le journal de classe de votre enfant, à l'enseignant(e) ou par mail.



[fondamentalsaintcoeurdemarie@ecah.be](mailto:fondamentalsaintcoeurdemarie@ecah.be) ou à [pierre.toppet@ecah.be](mailto:pierre.toppet@ecah.be) ou par tél au 019/51 11 20 (secrétariat)

Dans un souci d'économies et de préservation environnementale, la majorité des informations communes sont déposées sur la plateforme It.School et/ou sur le site/Espace parents